

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET CRÉATION ET D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE POUR UNE COUPURE D'INTERFACE HABITAT – FORÊT DITE « OISELET POMPES »

Par arrêté préfectoral du 05 avril 2022, l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de déclaration d'intérêt général concernant la création d'une coupure d'interface habitat forêt a été prescrite.

**Cette enquête, d'une durée de 31 jours, se déroulera du lundi 25 avril 2022 au mercredi 25 mai 2022 inclus.**

Monsieur Stéphane COURBI, Géomètre expert DPLG, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes.

La commune de Sorgues est responsable du projet et est, à ce titre, l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au centre administratif de la ville de Sorgues, 80 route d'Entraigues 84 700 SORGUES (Salle du secrétariat général 1<sup>er</sup> étage)

Le dossier d'enquête sera également disponible sur le site internet de la préfecture de Vaucluse au lien suivant : <http://www.vaucluse.gouv.fr> (rubrique Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques) et sur le site internet de la ville de Sorgues <https://www.sorgues.fr>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, sur format papier ou informatique, et consigner ses remarques relatives au projet de déclaration d'intérêt général et création d'une servitude de passage pour la création d'une coupure d'interface habitat – forêt dite « Oiselet Pompes, sur le registre ouvert à cet effet, du lundi au vendredi de 9 h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h00, ou les adresser, pendant la durée de l'enquête, par écrit au siège de l'enquête situé en mairie Centre administratif de la ville de Sorgues, à l'attention du commissaire enquêteur, ou par message électronique à l'adresse : [ddt-foret-dfci@vaucluse.gouv.fr](mailto:ddt-foret-dfci@vaucluse.gouv.fr)

Les observations seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au centre administratif de la Mairie de Sorgues (Salle du secrétariat général 1<sup>er</sup> étage)**

- le lundi 25 avril 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 25 mai 2022 de 14 h 00 à 17 h00.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera le registre d'enquête et les documents annexés accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées au préfet de Vaucluse et au tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet de Vaucluse transmettra, dès réception, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la commune de Sorgues. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Sorgues, à la direction départementale des territoires de Vaucluse et accessibles sur le site internet de la préfecture de Vaucluse : <http://www.vaucluse.gouv.fr>

Le préfet de Vaucluse est l'autorité compétente pour approuver par arrêté la déclaration d'intérêt général et la création d'une servitude de passage pour le projet de coupure d'interface habitat forêt « Oiselets » – « Chemin des Pompes »